

Une seconde vie pour les végétaux issus de l'entretien de nos routes

Communiqué de presse

Albi, le 17 juillet 2026

Une seconde vie pour les végétaux issus de l'entretien de nos routes

Le Département du Tarn et la Fédération des CUMA du Tarn unissent leurs forces pour valoriser les ressources locales face au changement climatique

À Brassac, Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn, a signé, en présence de Daniel Vialelle, Vice-président en charge des Mobilités, une convention de partenariat avec la Fédération départementale des CUMA du Tarn (Coopératives d'utilisation de matériel agricole). Cet engagement vise à donner une seconde vie aux végétaux issus de l'entretien des routes départementales en les valorisant au bénéfice de l'agriculture tarnaise.

Face aux effets du changement climatique, le Département souhaite développer des solutions concrètes, en lien avec les acteurs du territoire. Les branchages issus des opérations d'élagage, de taille et d'entretien des routes départementales, jusqu'ici considérés comme des déchets, seront ainsi mis à disposition des CUMA du Tarn. Après broyage, ils pourront être transformés en litière animale, en paillage agricole ou horticole, en compost ou encore en source d'énergie.

Cette démarche permet de transformer une ressource locale en un véritable atout pour le territoire : moins de transport, moins de gaspillage et une solution économique et durable pour les agriculteurs.

« Le changement climatique est là et ce sont nos agriculteurs qui en mesurent les premiers les conséquences, sur leurs récoltes, leurs élevages et la ressource en eau. Notre responsabilité est d'agir avec des solutions concrètes, utiles et construites avec les acteurs tarnais. En donnant une seconde vie aux végétaux issus de l'entretien de nos routes, nous transformons un déchet en ressource au service de notre agriculture. C'est une démarche de bon sens qui illustre notre volonté d'accompagner les agriculteurs tout en préparant notre territoire aux défis de demain », a expliqué Christophe Ramond.

Une convention fondée sur la coopération et la solidarité

Ce partenariat repose sur des valeurs communes entre le Département et les CUMA : la coopération, la mutualisation des moyens et le partage des savoir-faire. En permettant aux agriculteurs de bénéficier de ressources locales valorisées, il illustre la capacité des acteurs à construire ensemble des réponses adaptées aux enjeux actuels.

Un engagement constant aux côtés de l'agriculture tarnaise

Cette convention s'inscrit dans une politique plus large de soutien au monde agricole. Le Département accompagne les filières confrontées aux difficultés sanitaires et climatiques, qu'il s'agisse des éleveurs touchés par la dermatose nodulaire contagieuse, des viticulteurs mobilisés contre la tordeuse de la grappe ou des producteurs d'ail rose de Lautrec confrontés à la fusariose.

Il agit également pour sécuriser la ressource en eau à travers l'accompagnement des retenues collinaires, avec une participation pouvant atteindre 80 % des études et 30 % des travaux, et soutient les outils essentiels au monde agricole comme le Laboratoire départemental d'analyses et le laboratoire départemental oenologique.

Le Département poursuit aussi le développement des circuits courts dans la restauration collective, la valorisation des productions locales avec la marque Saveurs du Tarn et l'accompagnement de l'oenotourisme.

Agir concrètement pour la transition écologique

Ce partenariat s'inscrit dans une politique départementale plus large en faveur de la transition écologique : programme « 1 arbre = 1 Tarnais » avec déjà 250 000 arbres plantés depuis 2022, gestion durable de plus de 800 hectares de forêts départementales, équipements photovoltaïques sur les collèges, développement de la géothermie, réduction des déchets et recours accru aux circuits courts...

Pour télécharger les photos (copyright Département du Tarn) : [cliquer ici](#)

Votre contact

Anna Beauchamp

Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482

anna.beauchamp@tarn.fr